

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock  
Code du produit : 1008

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Fabrication de produits en caoutchouc  
Utilisation recommandée : Fabrication de produits en caoutchouc  
Restrictions d'emploi : non déterminé

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Fenner Dunlop Americas  
200 Corporate Center Drive, Suite 220  
Coraopolis, PA, 15108  
T 412-249-0700  
[info@fennerdunlop.com](mailto:info@fennerdunlop.com)

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3877 (24/7)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
Poussières combustibles		Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H Comb Dust - Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
H350 - Peut provoquer le cancer

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Conseils de prudence (GHS CA)	: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif. P284 - Porter un équipement de protection respiratoire. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
-------------------------------	--

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Distillates, petroleum, hydrotreated heavy naphthenic	Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités / Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base- non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité égale ou supérieure à 19 cSt à 40°C (100 SUS à 100°F). Contient relativement peu de paraffines normales.]	n° CAS: 64742-52-5	7 – 13	Canc. 1B, H350

## Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Resin acids and rosin acids, potassium salts	Resin acids and Rosin acids, potassium salts / Disproportionated rosin acid, potassium salt / Potassium salt of wood rosin acids / Rosin acids, potassium salts / Rosin, disproportionated, potassium salt / Rosin, potassium salt / Potassium resinate / Potassium rosinate / Rosin or rosin acid, potassium salt / Potassium salts of: resin acids; rosin acids	n° CAS: 61790-50-9	1 – 5	Irrit. Oculaire 2, H319

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl-	N-1,3-Dimethylbutyl-N'-phenyl-p-phenylenediamine / p-Phenylenediamine, N-(1,3-dimethylbutyl)-N'-phenyl- / 1,4-Benzenediamine, N-(1,3-dimethylbutyl)-N'-phenyl- / N-(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenyl-p-phenylenediamine / N-(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenyl-, 1,4-phenylenediamine / N-(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenyl-p-phenylenediamine / N-(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenyl-1,4-phenylenediamine / N-(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenyl-1,4-benzenediamine / N-(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenylbenzene-1,4-diamine / N-1,3-Dimethylbutyl-N'-phenyl-1,4-phenylenediamine / N(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenyl-p-phenylenediamine / 6PPD / N-(1,3-Dimethylbutyl)-N'-phenyl-p-phenylenediamine (6PPD) / 4-(Dimethylbutylamino)diphenylamin	n° CAS: 793-24-8	1 – 5	Sens. Cut. 1, H317 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide	2-Benzothiazolesulfenamide, N-(1,1-dimethylethyl)- / 2-Benzothiazolesulfenamide, N-tert-butyl- / 2-(tert-Butylaminothio)benzothiazole / N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide / N-(1,1-Dimethylethyl)benzothiazolesulfenamide / N-tert-Butyl-2-benzothizosulfenamide / N-(tert-Butyl)-1,3-benzothiazol-2-sulfenamide / N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulphenamide / N-(tert-Butyl)-2-benzothiazolesulphenamide / N-(1,1-Dimethylethyl)-2-benzothiazolesulfenamide / N-(1,3-Benzothiazol-2-ylsulfanyl)-tert-butylamine / N-(tert-Butyl)-2-benzothiazolesulfenamide / tert-Butylbenzthiazylesulfenamide	n° CAS: 95-31-8	0,1 – 1	Sens. Cut. 1, H317 Aquatique Aigu 1, H400
Thirame	disulfure de tétraméthylthiurame / thirame	n° CAS: 137-26-8	0,1 – 1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Irrit. Oculaire 2A, H319 Sens. Cut. 1, H317 TSOC ER 2, H373 Pous. Comb.

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Coumarone-indene resin	Coumarone, indene resins / Coumarone-indene resins / Resin, coumarone-indene / Coumarone indene resins / Coumarone-Indene resins / Benzofuranyl indenyl resin / Polymer benzofurane with indene / Polymerized petroleum hydrocarbon (cyclopentadiene type) / Polymer mainly composed of indene/benzofuran / Resins of the coumarone-indene type	n° CAS: 63393-89-5	0,1 – 1	Irrit. Cut. 2, H315 Sens. Cut. 1, H317 Aquatique Chronique 2, H411

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
4,4'-Dithiodimorpholine	N,N'-Bismorpholine disulfide / Bismorpholine, 4,4'-dithio- / Di(morpholin-4-yl) disulphide / Dimorpholine disulfide / Disulfide, dimorpholino- / 4,4'-Dithiobis(morpholine) / Dithiobismorpholine / N,N-Dithiodimorpholine / 4,4'-Dithiomorpholine / Morpholine disulfide / Morpholine, 4,4'-dithiobis- / Morpholine, 4,4'-dithiodi- / Morpholinodisulfide / 4,4'-Dithiobismorpholine / Dimorpholino disulfide / Di(morpholin-4-yl) disulfide	n° CAS: 103-34-4	0,1 – 1	Sens. Cut. 1, H317 TSOC EU 3, H335 Aquatique Chronique 2, H411
Colophane	Résine	n° CAS: 8050-09-7	0,61	Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:poussières,brouillard), H332 Sens. Resp. 1, H334 Sens. Cut. 1, H317 Pous. Comb.

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Self protection of the first-aider	: First-aiders should pay attention to their own protection and use the recommended personal protective equipment (see section 8).

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Mesures de précaution contre l'incendie	: Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.	

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute formation de poussière.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Garder sous clef.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Thirame (137-26-8)	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
VEMP	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction and vapor)
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction and vapor)
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction and vapor)
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction and vapor)
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Thirame (137-26-8)	
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	0,05 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction and vapor)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction and vapor)
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	10 mg/m <sup>3</sup>
Coumarone-indene resin (63393-89-5)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	5 mg/m <sup>3</sup> (total dust)
Colophane (8050-09-7)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	0,001 mg/m <sup>3</sup> (inhalable aerosol fraction)
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,001 mg/m <sup>3</sup> (inhalable)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,001 mg/m <sup>3</sup> (inhalable particulate matter)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,001 mg/m <sup>3</sup> (inhalable particulate matter)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,001 mg/m <sup>3</sup> (inhalable particulate matter)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,001 mg/m <sup>3</sup> (inhalable particulate matter)

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:				
Gants de protection				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)			

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Opaque.
Couleur	: Noire
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter toute formation de poussière. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

#### Resin acids and rosin acids, potassium salts (61790-50-9)

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
------------------	--------------

#### Distillates, petroleum, hydrotreated heavy naphthenic (64742-52-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
--------------------	--------------

#### 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl- (793-24-8)

DL50 orale rat	3580 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg
--------------------	--------------

ATE CA (oral)	3580 mg/kg de poids corporel
---------------	------------------------------

#### N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)

DL50 orale rat	6310 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg
--------------------	--------------

ATE CA (oral)	6310 mg/kg de poids corporel
---------------	------------------------------

#### Thirame (137-26-8)

DL50 orale rat	1080 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg
--------------------	--------------

CL50 Inhalation - Rat	500 mg/m <sup>3</sup>
-----------------------	-----------------------

ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
---------------	-----------------------------

#### 4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

DL50 orale rat	4300 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg
--------------------	--------------

ATE CA (oral)	4300 mg/kg de poids corporel
---------------	------------------------------

#### Colophane (8050-09-7)

DL50 orale rat	7600 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg
--------------------	--------------

CL50 Inhalation - Rat	1,5 mg/l/4h
-----------------------	-------------

ATE CA (oral)	7600 mg/kg de poids corporel
---------------	------------------------------

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### Colophane (8050-09-7)

ATE CA (vapeurs)	1,5 mg/l/4h
ATE CA (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

### Thirame (137-26-8)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé.

### 4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé.
--	---------------

### Thirame (137-26-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Danger par aspiration	: Non classé.
-----------------------	---------------

### Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

### Distillates, pétroleum, hydrotreated heavy naphthenic (64742-52-5)

CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l

### 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl- (793-24-8)

CL50 - Poissons [1]	0,4 mg/l
---------------------	----------

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

<b>1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl- (793-24-8)</b>	
CE50 - Crustacés [1]	0,51 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	0,6 mg/l
<b>N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)</b>	
CL50 - Poissons [1]	> 0,3 mg/l
CL50 - Poissons [2]	> 0,3 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 0,3 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	> 0,3 mg/l
<b>Thirame (137-26-8)</b>	
CL50 - Poissons [1]	0,0003 mg/l
CL50 - Poissons [2]	0,13 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	0,21 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	< 0,1 mg/l
NOEC (aigu)	225 mg/kg
<b>Colophane (8050-09-7)</b>	
CE50 - Crustacés [1]	3,8 - 5,4 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	400 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradation

<b>Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>Resin acids and rosin acids, potassium salts (61790-50-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>Distillates, petroleum, hydrotreated heavy naphthenic (64742-52-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl- (793-24-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>Thirame (137-26-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>Coumarone-indene resin (63393-89-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>Colophane (8050-09-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Resin acids and rosin acids, potassium salts (61790-50-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 5,046

#### 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl- (793-24-8)

FBC - Poissons [1] 12 - 23

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 5,4

#### N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,36

#### Thirame (137-26-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 1,9

#### 4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 2,67

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé.

Fluorinated greenhouse gases : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Informations sur les déchets écologiques : Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN3077

N° ONU (IMDG) : 3077

N° ONU (IATA) : 3077

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl-, zinc oxide

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl-, zinc oxide

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

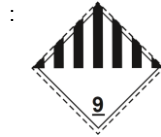
conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Désignation officielle pour le transport (IATA) : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl-, zinc oxide

### 14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

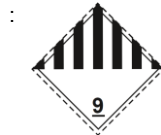
#### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 9  
Étiquettes de danger (TDG) : 9



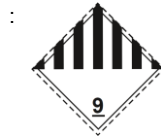
#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9  
Étiquettes de danger (IMDG) : 9



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9  
Étiquettes de danger (IATA) : 9



### 14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III

### 14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### TMD

N° ONU (TDG) : UN3077

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX,99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, peuvent être présentés au transport, manutentionnés ou transportés sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des marchandises dangereuses dans un contenant ni durant le transport. (2) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 kg
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 171
<b>IMDG</b>	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 375, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP02, P002
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B3
Instructions pour citernes (IMDG)	: BK1, BK2, BK3, T1
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-F - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Foxtrot – POLLUANTS MARINS HYDROSOLUBLES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW23
<b>IATA</b>	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y956

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 956
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 400kg
Disposition particulière (IATA)	: A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG (IATA)	: 9L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### Styrene-butadiene copolymer (9003-55-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Resin acids and rosin acids, potassium salts (61790-50-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Extracts, petroleum, residual oil solvent (64742-10-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 1,3-Butadiene, homopolymer (9003-17-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Noir de carbone (1333-86-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Distillates, petroleum, hydrotreated heavy naphthenic (64742-52-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl- (793-24-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Hydrocarbon waxes, petroleum, hydrotreated microcrystalline (64742-60-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Thirame (137-26-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Coumarone-indene resin (63393-89-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Colophane (8050-09-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Styrene-butadiene copolymer (9003-55-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Resin acids and rosin acids, potassium salts (61790-50-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

### Extracts, petroleum, residual oil solvent (64742-10-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### 1,3-Butadiene, homopolymer (9003-17-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Noir de carbone (1333-86-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Distillates, petroleum, hydrotreated heavy naphthenic (64742-52-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### 1,4-Benzenediamine, N1-(1,3-dimethylbutyl)-N4-phenyl- (793-24-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### Hydrocarbon waxes, petroleum, hydrotreated microcrystalline (64742-60-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

### N-tert-Butyl-2-benzothiazolesulfenamide (95-31-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Thirame (137-26-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### Coumarone-indene resin (63393-89-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

### 4,4'-Dithiodimorpholine (103-34-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Colophane (8050-09-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 04-01-2026

### Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer

# Group 2- Heat Resistant SAR Cover Stock

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables